



Notre réf.: 01025/2025/I/INFCOM

24 février 2025

- Objet: Organes subsidiaires de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM) et sélection des experts appelés à y siéger
- Suite à donner:
- 1) Notifier au Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) toute objection à la sélection des experts au plus tard le **31 mars 2025**
 - 2) Enregistrer les experts dont la sélection a été approuvée dans la base de données des experts, puis les désigner dans le Réseau d'experts, en précisant le nombre requis de journées de mise à disposition, selon les indications figurant sur la liste. Une autre solution consiste à autoriser le Secrétariat, par écrit, à procéder à l'enregistrement des experts dans la base de données des experts puis à leur désignation dans le Réseau d'experts avec le nombre requis de journées de mise à disposition.

Madame, Monsieur,

Je fais référence à ma lettre du 13 août dernier (réf.: 12397/2024/I/INFCOM), concernant les organes subsidiaires de l'INFCOM et la sélection des experts appelés à y siéger.

Au nom du Président de l'INFCOM, M. Michel Jean, j'ai le plaisir de vous communiquer en annexe la seconde [liste de tous les experts sélectionnés](#) pour siéger au sein de l'un ou l'autre des organes subsidiaires constitués. Si des experts de votre pays/territoire ont été sélectionnés, vous trouverez leur nom sur cette liste pour approbation. Pour quelques groupes, la sélection des experts est encore en cours et les noms des personnes sélectionnées vous seront communiqués en temps voulu.

Les mandats des organes subsidiaires constitués sont présentés [ici](#) avec l'[organigramme](#) correspondant, qui a été adapté, puis formellement approuvé par le Groupe de gestion de l'INFCOM, lors de sa réunion tenue à Genève, en Suisse, du 1^{er} au 4 octobre 2024. Sauf indication contraire, tous les organes subsidiaires sont établis pour la prochaine intersession, c'est-à-dire jusqu'à la quatrième session de la Commission, prévue en 2026.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir suivre les consignes ci-dessous concernant les experts de votre pays/territoire qui ont été sélectionnés:

- 1) Notifier au Secrétariat (par courriel à wmo@wmo.int) toute objection à la sélection des experts au plus tard le **31 mars 2025**;
- 2) Pour les experts dont vous approuvez la sélection, les enregistrer dans la [base de données des experts](#), si tel n'est pas déjà le cas, puis les désigner dans le Réseau d'experts, en précisant le nombre requis de journées de mise à disposition, selon les indications figurant sur la liste. Nous vous prions de

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie

bien vouloir adresser à community@wmo.int toute demande d'assistance technique concernant la [base de données des experts](#) et le Réseau d'experts. Une autre solution consiste à autoriser le Secrétariat, par écrit, à procéder à l'enregistrement des experts dans la base de données des experts puis à leur désignation dans le Réseau d'experts avec le nombre requis de journées de mise à disposition.

En vous remerciant du soutien que vous apportez aux activités de l'INFCOM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ko Barrett
pour la Secrétaire générale